



Assemblée générale

Distr. générale
28 décembre 2005
Français
Original: anglais

Soixantième session

Point 127 de l'ordre du jour

Plan des conférences

Rapport de la Cinquième Commission

Rapporteuse : M^{me} Katja Pehrman (Finlande)

I. Introduction

1. À sa 17^e séance plénière, le 20 septembre 2005, l'Assemblée générale a décidé, sur la recommandation du Bureau, d'inscrire à l'ordre du jour de sa soixantième session la question intitulée « Plan des conférences » et de la renvoyer à la Cinquième Commission.
2. La Cinquième Commission a examiné la question à ses 17^e, 19^e et 36^e séances, les 1^{er} et 2 novembre et 23 décembre 2005. Les déclarations et observations faites au cours de l'examen de ce point sont consignées dans les comptes rendus analytiques correspondants (A/C.5/60/SR.17, 19 et 36).
3. Pour l'examen de la question, la Commission était saisie des documents suivants :
 - a) Rapport du Comité des conférences¹;
 - b) Rapport du Secrétaire général sur le plan des conférences (A/60/93 et Corr.1);
 - c) Rapport du Secrétaire général sur la réforme du Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences (A/60/112);
 - d) Rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (A/60/433);
 - e) Lettre datée du 12 octobre 2005, adressée au Président de la Cinquième Commission par le Président de l'Assemblée générale (A/C.5/60/9).

* Nouveau tirage pour raisons techniques.

¹ Documents officiels de l'Assemblée générale, soixantième session, Supplément n° 32 (A/60/32).



II. Examen du projet de résolution A/C.5/69/L.21

4. À sa 36^e séance, le 23 décembre, la Commission était saisie d'un projet de résolution intitulé « Plan des conférences » (A/C.5/60/L.21), présenté par le Président à l'issue de consultations officieuses coordonnées par le représentant de l'Argentine.

5. À la même séance, la Commission a adopté le projet de résolution A/C.5/60/L.21 sans le mettre aux voix (voir par. 6).

III. Recommandation de la Cinquième Commission

6. La Cinquième Commission recommande à l'Assemblée générale d'adopter le projet de résolution suivant :

Plan des conférences

L'Assemblée générale,

Réaffirmant ses résolutions sur la question, notamment les résolutions 40/243 du 18 décembre 1985, 41/213 du 19 décembre 1986, 43/222 A à E du 21 décembre 1988, 52/214 du 22 décembre 1997, 54/248 du 23 décembre 1999, 55/222 du 23 décembre 2000, 56/242 du 24 décembre 2001, 56/254 D du 27 mars 2002, 56/262 du 15 février 2002, 56/287 du 27 juin 2002, 57/283 A du 20 décembre 2002, 57/283 B du 15 avril 2003, 58/250 du 23 décembre 2003 et 59/265 du 23 décembre 2004,

Réaffirmant également sa résolution 42/207 C du 11 décembre 1987, dans laquelle elle a prié le Secrétaire général d'assurer le respect de l'égalité des langues officielles de l'Organisation des Nations Unies,

Ayant examiné le rapport du Comité des conférences¹ et les rapports pertinents du Secrétaire général²,

Ayant également examiné le rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires³,

1. *Approuve* le projet de calendrier des conférences et réunions de l'Organisation des Nations Unies pour 2006 et 2007, tel qu'il a été présenté par le Comité des conférences⁴, compte tenu des observations formulées par le Comité;

2. *Autorise* le Comité des conférences à apporter au calendrier des conférences et réunions pour 2006 et 2007 les modifications qui seraient dictées par les mesures et décisions qu'elle aura prises à sa soixantième session;

3. *Note avec satisfaction* que le Secrétariat a tenu compte des dispositions visées dans ses résolutions 53/208 A du 18 décembre 1998, 54/248, 55/222, 56/242, 57/283 B, 58/250 et 59/265 en ce qui concerne le vendredi saint orthodoxe, les fêtes de l'Aïd al-Fitr et de l'Aïd al-Adha, et prie tous les organes intergouvernementaux de respecter ces décisions lorsqu'ils programmeront leurs réunions;

4. *Prie* le Secrétaire général de veiller à ce que toute modification apportée au calendrier des conférences et réunions soit strictement respectée, conformément au mandat du Comité des conférences et aux autres résolutions pertinentes de l'Assemblée générale;

5. *Décide* de poursuivre l'examen de la question lors de la première partie de la reprise de sa soixantième session;

¹ Documents officiels de l'Assemblée générale, soixantième session. Supplément n° 32 (A/60/32).

² A/60/93 et Corr.1 et A/60/112.

³ A/60/433.

⁴ Voir documents officiels de l'Assemblée générale, soixantième session, Supplément n° 32 (A/60/32), annexe.

6. *Décide également* de reprendre l'examen des rapports du Secrétaire général sur le plan des conférences⁵ et sur la réforme du Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences⁶ en vue de se prononcer à leur sujet.

⁵ A/60/93 et Corr.1.

⁶ A/60/112.